Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 154 de Juillet 1973 1973-24

/EUDEMIS ET COCHYLIS DE LA VIGNE/

Le deuxième vol de papillons est important en Gironde et en Dordogne depuis le 25 - 26 juin. Chez certains piégeurs du Médoc, de Saint Emilion, du Bourgeais, de Monbazillac, les captures sont même exceptionnellement abondantes ;

Par contre dans les vignobles des Landes (Armagnac en particulier) et des Pyrénées Atlantiques, l'infestation reste très faible, et même le plus souvent inexistante.

En conséquence, dans les parcelles généralement attaquées par les vers, en Gironde et en Dordogne, nous conseillons d'effectuer dès à présent un traitement insecticide soigné.

Nous rappelons cependant que l'Eudemis et la Cochylis sont des insectes qui sont surtout dangereux par foyers et les viticulteurs connaissent bien "les parcelles à vers". A titre d'exemple, sur 3 groupes de 5 pots pièges placés dans une propriété du Bourgeais, les captures de papillons réalisées depuis le 25 juin s'établissent à 89 pour le premier groupe, 119 pour le second et 1097 pour le troisième.

Pour déterminer l'utilité du traitement, observer soigneusement 50 à 100 grappes par parcelle de 1 à 3 hectares. Une intervention insecticide est nécessaire lorsqu'on note la présence ou la trace d'une chenille pour 5 grappes.

Les produits efficaces figurent dans la liste publiée dans notre bulletin N° 150 de mars 1973. Cependant, en raison des effets secondaires bien connus de certains d'entre eux, dont l'emploi répété aboutit souvent à des pullulations indésirables d'acariens en arrière saison, il est préférable de proscrire pour ce traitement le carbaryl (Sevin) et les parathions.

/MILDIOU DE LA VIGNE/

Les derniers orages laissent le vignoble à découvert. Dans la plupart des cas, cette situation ne présente pas de danger particulier en raison de l'absence de taches de mildiou. Il existe cependant quelques parcelles dans lesquelles une attaque virulente s'est développée tant sur feuilles que sur grappes au cours du mois de juin (Région de Sauveterre, de Saint Laurent du Bois, et de Saint Emilion).

La protection contre le mildiou peut donc être envisagée comme suit :

a) Parcelles indemnes : Profiter du traitement insecticide contre les vers de la grappe pour y inclure un fongicide. Dans le cas où ce traitement insecticide est inutile, intervenir avec un fongicide seul à la fin de la semaine.

b) Parcelles infestées : Appliquer immédiatement et d'une façon impérative une nouvelle pulvérisation pour éviter des réinfestations à l'occasion de nouvelles pluies.

/BLACK-ROT DE LA VIGNE/

Des sorties de taches sont prévues au milieu de la semaine, conséquence des pluies du 27 juin dernier. Appliquer, dans les foyers de la maladie, le traitement fongicide prévu contre le mildiou au cours des prochaines 48 heures.

.../...

P 39

OIDIUM DE LA VIGNE

Lors de l'observation des grappes pour la recherche des chenilles d'Eudemis ou de Cochylis, noter également la présence d'oïdium. Intervenir dès qu'apparaissent les premiers symptômes.

Dans les vignobles sensibles et régulièrement attaqués du Vic Bilh et de Madiran (Pyrénées Atlantiques), pratiquer un poudrage au soufre.

ACARIENS DE LA VIGNE

Les pullulations d'araignées jaunes (Eotetranychus carpini) et d'araignées rouges (Panonychus ulmi) ne sont encore pas très dangereuses, mais elles augmentent progressivement et, à partir de maintenant, les viticulteurs doivent observer régulièrement tous les 10 jours le feuillage du vignoble pour intervenir le cas échéant, lorsque les populations d'acariens atteindront environ 50 formes mobiles par feuille.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Sur les variétés récoltées entre le 20 et le 30 juillet, appliquer une pulvérisation de mévinphos ou de dichlorvos (voir les noms commerciaux dans notre précédent bulletin).

Sur les variétés récoltées après le 30 juillet utiliser un insecticide rémanent de la liste du bulletin N° 150 de mars 1973.

CARPOCAPSE DES POMMES

Le premier vol est à peu près terminé ; Le second devrait débuter à partir de la semaine prochaine. Dans les vergers actuellement indemnes, il est inutile d'intervenir pour le moment.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Les captures sont importantes dans plusieurs postes de piégeage, et sur les arbres non protégés, on note des pourcentages de fruits attaqués atteignant 10 %.

Prévoir un second traitement au cours de la semaine avec une spécialité à base d'azinphos ou de phosalone, cette dernière étant à préférer en lutte intégrée.

BACTERIOSE ET ANTHRACNOSE DU NOYER

Les attaques de bactériose et d'anthracnose sont fréquentes dans la plupart des noyeraies à la suite des pluies du mois de juin. Il est indispensable, pour préserver les noix encore indemnes, de renouveler la protection en effectuant une nouvelle pulvérisation cuprique au cours des prochains jours. Etendre les traitements aux jeunes arbres en formation ou aux plants en pépinière pour éviter en particulier des attaques sur rameaux pouvant amener ultérieurement la formation de chancres.

CARPOCAPSE DES NOIX

Il est inutile d'intervenir actuellement. Attendre un nouvel avis.

CENON, le 9 juillet 1973

L'Ingénieur d'Agronomie et
L'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargé des Avertissements Agricoles
J. TOUZEAU - C. VENEQUE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
AQUITAINE
M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux - Directeur-Gérant : L. BOUYX